



Championnat Suisse des Slaloms, Slalom Ambri 2011

Dernières instructions

Chers pilotes

Nous avons bien reçu votre inscription au Slalom Automobile Ambri de samedi et dimanche 8/9 octobre 2011 et nous vous en remercions vivement. Afin de garantir un déroulement régulier de la course, nous vous prions de respecter impérativement les dispositions du règlement particulier ainsi que les instructions suivantes.

1. REGLEMENT STANDARD DE LA CSN

Ce dernier est la base de cette manifestation (Annuaire ASS 2011).

2. ORGANISATION

L'organisation est composée de la manière suivante:

Président du CO	Strasser Jürg	Zollikofen	Natel 079 2792720
Directeur de course	Huggler Martin	Münsingen	Natel 079 6005006
Adjoint dir. de course	Uhlmann Heinz	Thun	Natel 079 3347610
Chef de piste	Stern Fritz	Uttigen	Natel 079 2878394
Secrétariat de course	Senk Caroline	Zollikofen	Natel 079 2960499
Commissaires sportifs	Betticher Stephan, Lura Filippo, Marty Karl		
Commissaires techniques	Govi Franco, R. Tanner		
Chronométrage/informat.	x-timing, Biehal Georges		
Jury	Commissaires sportifs		

3. VERIFICATIONS

Contrôle administratif

↗ secrétariat

Contrôle technique

↗ selon plan détaillé et panneaux sur place

Vendredi 7 octobre 2011		
Heure	Série	Catégorie
16h00 à 19h00	série 1 à 4	facultatif LOC 1 à 4, Roadster, Trofeo Abarth, OPC Challenge

Samedi 8 octobre 2011		
Heure	Série	Catégories
06h30 à 07h30	série 1	LOC 1
07h30 à 09h00	série 2	LOC 2
09h30 à 11h00	série 3	LOC 3, LOC 4, Roadster,
10h00 à 11h30	série 4	OPC Challenge, Trofeo Abarth,
16h00 à 19h00	séries 5 à 7	Facultatif pour participants NAT, Mini, Suzuki

Dimanche 9 octobre 2011		
Heure	Série	Catégories
06h30 à 07h30	série 5	SS+SSComp,N,ISN,R1,A,ISA,R2,R3,GT,IS
08h00 à 09h00	série 6	E1, E2,H
09h00 à 10h15	série 8 et 6	Mini, Suzuki,

Vous pourrez seulement procéder aux vérifications techniques après avoir passé le contrôle administratif. Les véhicules doivent être déchargés pour les vérifications.

Les pilotes doivent présenter les documents suivants aux contrôles:

Licenciés NAT: PERMIS DE CONDUIRE, LICENCE, PASSEPORT TECHNIQUE,

Licenciés LOC: PERMIS DE CONDUIRE ET PERMIS DE CIRCULATION, LICENCE LOCALE.



4. PARC DES CONCURRENTS

Tous ceux qui ne respectent pas les dispositions du chef de parc et de ses aides risquent d'être exclus de la manifestation.

Il est absolument indispensable de parquer vos voitures en utilisant un minimum de place.

5. PROGRAMME – HORAIRE

La 1^{re} et la 2^e manche d'essai seront chronométrées. Veuillez impérativement observer le déroulement de la manifestation et passer les vérifications à temps. L'horaire n'est pas absolument ferme. C'est l'affaire du pilote de s'informer de l'avance ou du retard de la manifestation.

6. PREGRILLE DE DEPART

Il est strictement interdit de chauffer les pneus dans le parc des concurrents, sur la pré-grille de départ ainsi que sur la route menant à la zone de départ. Le non-respect peut entraîner une sanction allant jusqu'à l'exclusion de la manifestation.

7. PARCOURS

C'est le plan de parcours envoyé avec les dernières instructions qui fait foi.

En raison du revêtement en partie dégradé l'organisateur se réserve de déplacer éventuellement des portes.

8. PARC FERMÉ

Après les manches de course: selon les instructions du chef du parc fermé.

Une fois le parc fermé levé, les véhicules doivent être déplacés immédiatement.

9. TABLEAU D’AFFICHAGE OFFICIEL

Les tableaux d'affichage se trouvent dans le parc des concurrents.

10. REMISES DE PRIX

Les remis de prix auront lieu les deux jours près de la cantine (hangar) et **la convocation se fera par haut parleur.**

11. MESURES DE SECURITE

Le port du casque est également obligatoire lors de la manche de reconnaissance et le véhicule doit être occupé uniquement par le pilote (exception : double départ, donc deux pilotes qui se partagent le même véhicule).

Tous les pilotes LOC doivent obligatoirement porter des vêtements longs (manches et pantalon) ainsi que des souliers fermés (règlement technique de la CSN pour manifestations LOCales, art. 1.5)

Les pilotes des différentes séries sont censés de respecter les règlements de leur série, les licenciés NATionaux doivent se tenir aux prescriptions de l'annuaire ASS (art. 8.2).

12. TRAVAUX DE REPARATION

Uniquement valable pour licenciés NAT : Tous les travaux de réparation entre les vérifications et les manches de course ainsi qu'entre les deux manches de courses nécessitent une permission écrite d'un commissaire technique ou d'un commissaire sportif national. Toute infraction sera sanctionnée par une disqualification et transmise à la CSN.

L'**EQUIPE BERNOISE** vous remercie d'avance de respecter ces consignes et de contribuer ainsi au bon déroulement de cette manifestation et vous souhaite plein de succès !

Le directeur de course :
Martin Huggler